

Principes d'engagement N4G

Introduction

Le sommet N4G qui se tiendra à Tokyo fin 2021 est une opportunité de réinitialisation : il marque la date de fin des engagements pris lors du sommet N4G initial en 2013 et nous laisse neuf ans pour réaliser les ODD en 2030. Le sommet fin 2021 entend donc mobiliser des engagements multipartites ambitieux et de grande envergure pour transformer les systèmes alimentaires et les systèmes de santé afin d'obtenir des gains nutritionnels substantiels. Une action concertée et coordonnée des décideurs politiques, de la société civile et des entreprises est nécessaire pour relever le défi complexe de mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes.

La malnutrition sous toutes ses formes est une urgence mondiale touchant plus d'une personne sur trois, et les Principes d'engagement sont conçus pour ouvrir le dialogue et faciliter des engagements ou des engagements audacieux, nouveaux et imaginatifs, soutenus par des plans de mise en œuvre bien élaborés, avec des objectifs et des avec des mesures SMART.

Ces principes d'engagement ont été élaborés au cours de plusieurs mois de consultations avec la contribution des gouvernements, des organisations internationales, de la société civile et des entreprises. Le succès de N4G dépend d'une solide participation de toutes les parties prenantes qui façonnent les systèmes alimentaires. Les principes sont conçus pour mobiliser toutes ces parties prenantes et identifier des solutions et des engagements pour atteindre les objectifs du Sommet sur la base d'une vision, d'une ambition et d'un terrain d'entente partagés.

Bien que certaines recommandations, de par leur nature, soient spécifiques à différents types de parties prenantes, les valeurs sous-jacentes et les principes fondamentaux s'appliquent également à tous. Ainsi, pour garantir que le Sommet donne des résultats crédibles, durables et bien soutenus pour la nutrition via l'action des secteurs public et privé, les consultations des parties prenantes et la participation au Sommet sont basées sur cet ensemble de principes convenus. La section sur la responsabilisation de ce guide décrit les processus de suivi et de responsabilisation du Sommet.

Préambule

Ces principes sont conçus à la fois pour refléter les principes d'engagement SUN tout en élaborant comment ils seront appliqués au Sommet.

- Soyez transparent sur les intentions et l'impact
- Soyez rentable
- Soyez inclusif
- Être continuellement communicatif
- Être fondé sur les droits
- Agir avec intégrité et de manière éthique
- Soyez prêt à négocier
- Soyez mutuellement respectueux
- Soyez prévisible et mutuellement responsable
- Ne fais pas de mal

1. Le processus d'élaboration des engagements doit impliquer un large éventail d'acteurs dans une consultation ouverte et transparente

- Les engagements doivent être élaborés dès le départ à l'aide d'un processus consultatif basé sur un dialogue ouvert et un esprit de collaboration avec toutes les parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, les gouvernements, les organisations multilatérales et la société civile. Cela inclut également les engagements des organisations professionnelles membres (par exemple, les associations professionnelles) comme moyen de réinitialiser les normes et d'atteindre l'échelle.
- Le processus de consultation devrait également permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant les propositions de politiques publiques et les contributions des entreprises, et de discuter de la manière dont les politiques publiques ou les contributions des entreprises encouragent plutôt que sapent les objectifs de santé publique.
- Le processus de consultation est destiné à servir d'espace sûr dans lequel l'intégrité des différentes positions est respectée et à motiver les parties prenantes à agir.
- Le processus de consultation donnera la priorité à l'inclusion d'un ensemble diversifié de parties prenantes tout au long du processus afin de créer la meilleure opportunité pour un ensemble solide de recommandations issues du processus de consultation. Cela inclut d'essayer de prioriser les points de vue des personnes ayant des expériences différentes, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter, des éléments tels que l'identité de genre, la race et la classe.
- Les résultats des consultations devraient être partagés avec les autres parties prenantes du Sommet.

2. Les engagements de toutes les parties prenantes doivent être SMART et significatifs

- Les parties prenantes ne devraient être autorisées à contribuer que par des engagements SMART, conçus pour contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs, cibles, stratégies et normes internationalement convenus en matière de nutrition.
- Comme pour toutes les autres parties prenantes, les engagements des entreprises ou des associations professionnelles doivent être adaptés à leur taille/membres, et s'efforcer principalement d'intégrer les bonnes pratiques au sein de leur activité principale en plus de tout programme de « responsabilité sociale des entreprises ». Au sommet, tous les engagements devraient clairement être plus ambitieux que le statu quo et illustrer comment il en est ainsi.
- Toutes les parties prenantes doivent s'engager dès le départ à rendre compte de leurs progrès vers ces engagements SMART de manière complète et publique, sur une base annuelle, par le biais des mécanismes existants ou en participant activement aux mécanismes de responsabilité existants dans la mesure du possible. Si de tels mécanismes n'existent pas, les partenaires devraient s'engager à les créer dans le cadre de ce processus.
- Les critères énumérés dans ce principe sont décrits plus en détail dans le Guide d'engagement.

3. Les politiques publiques doivent être fondées sur des preuves, établies par les gouvernements à travers des processus participatifs inclusifs

- Les organisateurs de consultations sur les recommandations/engagements de politique publique devraient fournir un espace sûr pour examiner les options politiques et exprimer leurs préoccupations. Ces consultations doivent être menées de manière à protéger les recommandations politiques contre l'influence indue ou l'interférence des intérêts financiers, et se concentrer sur des approches fondées sur des preuves.
- Toutes les parties prenantes participant aux consultations sur l'engagement des politiques publiques devraient être transparentes quant à leurs intérêts et positions. Ils ne devraient être invités par les

gouvernements à participer que s'ils sont prêts à partager leur contribution publiquement via les sites Web de leur organisation et/ou d'autres mécanismes de transparence.

- Les résultats des consultations sur les recommandations de politique publique devraient être partagés avec les autres parties prenantes du Sommet par les organisateurs des consultations. La finalisation des engagements de politique publique est de la responsabilité des gouvernements.

4. Les fabricants de substituts du lait maternel (BMS) doivent s'engager dans un plan d'action pour atteindre la pleine conformité avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (le Code) d'ici 2030, à la fois en politique et en pratique.

- Il sera envisagé d'inviter les entreprises BMS au Sommet si elles :
 - Montrer la preuve d'avoir fait un premier pas qui va au-delà des engagements politiques et pratiques actuels de l'entreprise avant le début du Sommet ; et
 - Déclarer publiquement un engagement à œuvrer pour le plein respect du Code et des résolutions WHA pertinentes ultérieures d'ici 2030 en termes de politique et de pratique ; et
 - Établir publiquement un plan d'action clair et publié, avec des jalons, et accepter que ses progrès soient contrôlés de manière indépendante et que les résultats soient publiés.
- Le groupe de travail Meridian est la plate-forme de discussion entre la société civile, les sociétés BMS et les organisations des Nations Unies sur les plans d'action. L'évaluation du fait que l'action proposée par une entreprise BMS est un pas en avant significatif sera entreprise par le gouvernement japonais avec les conseils de la Fondation Access to Nutrition.

5. Les entreprises ou industries exclues ne peuvent pas représenter leurs associations professionnelles au Sommet

- Les associations professionnelles qui ont des membres d'industries ou d'entreprises exclues (sur la base des critères de l'UNICEF, tels que les armes et le tabac ; voir l'annexe) peuvent participer au Sommet pour prendre des engagements qui répondent aux critères SMART, mais ne peuvent pas être représentées par ces membres exclus ou par des entreprises qui ne satisfont pas aux critères énoncés au principe quatre.